



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 01 - NOVEMBRE 2019

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2019

DGFP
- DDFIP 11

SOMMAIRE

DGFP

DDFIP 11

Arrêté portant subdélégation de signature à Mme Marie-José GOUTAUDIER, directrice départementale des finances publiques de l'Aude par intérim, pour l'exercice des activités du service local du Domaine.....	1
Décision de délégation de signature aux responsables du pôle Ressources humaines et budgétaires, Organisation, du pôle Métiers, ainsi qu'au responsable de la mission départementale Risques et Audit et du Centre de contact.....	3
Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.....	5
Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées.....	7
Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle Ressources humaines et budgétaires, Organisation.....	9
Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle Métiers.....	11
Arrêté portant délégation de signature en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis - M. Xavier KERVELLA, administrateur des finances publiques adjoint.....	14
Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation - M. Joël ARAGOU, inspecteur divisionnaire, Mme Nathalie MARIE-JOSEPH, inspectrice divisionnaire et Mme Valérie MIRLEAU-MICHEL, inspectrice.....	15
Arrêté de délégation de signature à Mme Nathalie MARIE-JOSEPH, inspectrice divisionnaire : demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée et en matière de contentieux fiscal d'assiette, décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.....	17
Arrêté de délégation de signature à M. Laurent POINSIGNON, inspecteur : demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée et en matière de contentieux fiscal d'assiette, décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.....	18
Arrêté de délégation de signature à M. Xavier KERVELLA, administrateur, nommé conciliateur fiscal départemental et Mme Nathalie MARIE-JOSEPH, inspectrice divisionnaire, nommée conciliateur fiscal départemental suppléante.....	19
Arrêté de l'Administratrice des Finances Publiques de l'Aude portant délégation de signature en matière de gestion et de contentieux des produits du Domaine à : - M. Joël ARAGOU, inspecteur divisionnaire, - Mme Virginie HEIBLÉ, contrôleur principale.....	21
Arrêté de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Pôle de recouvrement spécialisé - M. Olivier SANVICENTE, inspecteur et agents.....	23



**Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Marie-josé GOUTAUDIER,
Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Aude par intérim,
pour l'exercice des activités du service local du Domaine**

La Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Aude par intérim

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté ministériel du 14 octobre 2019 chargeant Mme Marie-José GOUTAUDIER, administratrice des finances publiques de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Aude, à compter du 1er novembre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DPPAT-BCI-2019-148 du 28 octobre 2019 accordant délégation de signature à Mme Marie-josé GOUTAUDIER Directrice départementale des Finances Publiques de l'Aude par intérim ;

ARRÊTE :

ARTICLE. 1 :

La délégation de signature qui est conférée à Mme Marie-josé GOUTAUDIER directrice départementale des Finances publiques de l'Aude par intérim, par l'article 1er de l'arrêté susvisé, sera exercée par M. Joël ARAGOU, inspecteur divisionnaire des finances publiques.

ARTICLE. 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Xavier KERVELLA, ou à défaut par M. Alain GASC, administrateurs des finances publiques adjoints.

ARTICLE. 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 4 septembre 2019.

ARTICLE. 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aude.

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1^{er} novembre 2019.

La Directrice départementale
des finances publiques de l'Aude par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'm. Goutaudier', is written over a horizontal line. Below the line, there is a large, stylized, oval-shaped flourish or scribble.

Marie-josé GOUTAUDIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} novembre 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'AUDE

Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

Décision de délégation de signature aux responsables du pôle Ressources humaines et budgétaires, Organisation, du pôle Métiers, ainsi qu'au responsable de la mission départementale Risques et Audit et du Centre de contact

L'administratrice des finances publiques,
directrice départementale des finances publiques de l'Aude par intérim,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 octobre 2019 chargeant Mme Marie-José GOUTAUDIER, administratrice des finances publiques de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Aude, à compter du 1er novembre 2019 ;

Décide :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jacques MAYNAU, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle ressources humaines et budgétaires, organisation ;
- Monsieur Xavier KERVELLA, administrateur des finances publiques adjoint, adjoint à la directrice du pôle Métiers ;
- Monsieur Alain GASC, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale risques et audit et du Centre de contact ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation,

tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Toutefois, sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

À titre d'exemple, liste non exhaustive :

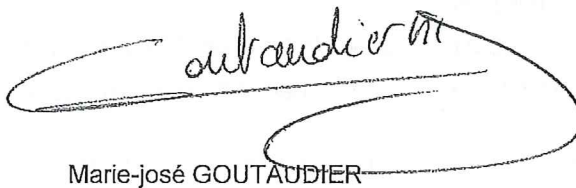
- la mise en débit des comptables directs du Trésor et des régisseurs du secteur public local ;
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- le sursis de versement et le refus de sursis de versement ;
- la signature du compte de gestion.

Article 3 – De même, ne sont pas visés par cette délégation les actes suivants qui relèvent de ma seule compétence :

- l'autorisation de recouvrement forcé par voie de vente immobilière ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- l'assignation en justice ;
- l'engagement de poursuites pénales pour infractions fiscales.

Article 4 – La présente décision prend effet le 1^{er} novembre 2019.
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administratrice des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Aude par intérim,



Marie-josé GOUTAUDIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} novembre 2019

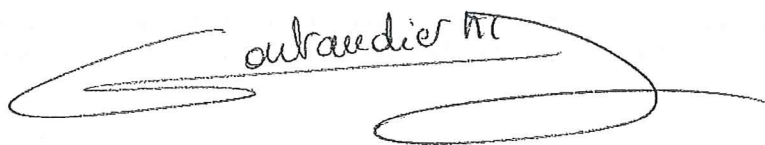
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'AUDE.
Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables des services
BALLET Daniel	Service des impôts des particuliers de Carcassonne.
PAGES Jean-Pierre	Service des impôts des entreprises de Carcassonne.
BALLET Jeannie	Pôle de recouvrement spécialisé de Carcassonne.
CLAUZET Nicole	PELP-PTGC
BOXERO Gérard	Pôle de contrôle d'expertise et de vérification de Carcassonne.
PETIT Patrick	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Carcassonne.
PERRIN Marie-Christine	Pôle de Contrôle Revenu Patrimoine
VIVES Jean	Service des impôts des particuliers – Service des impôts des entreprises de Limoux.
COPPEE Fabienne	Service des impôts des particuliers de Narbonne.
BLANQUIN Marc	Service des impôts des entreprises de Narbonne
SUBERCAZE Danièle	Pôle de contrôle d'expertise et de vérification de Narbonne.
LETOUZE Laure	Service de la publicité foncière de Narbonne.
BOULARD Katia	Centre des finances publiques de Bram.

JULLIEN Hélène	Centre des finances publiques de Castelnaudary.
BIRAUD Joëlle	Centre des finances publiques de Cuxac-Cabardès.
MALET Danièle	Centre des finances publiques de Leucate
SUBIAS Robert	Centre des finances publiques de Lézignan-Corbières.

L'Administratrice des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Aude par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Goutaudier M', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish that extends to the right and loops back under the line.

Marie-josé GOUTAUDIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{ER} novembre 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'AUDE
Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne Cedex 9

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administratrice des finances publiques,
directrice départementale des finances publiques de l'Aude par intérim,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 octobre 2019 chargeant Mme Marie-José GOUTAUDIER, administratrice des finances publiques de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Aude, à compter du 1^{er} novembre 2019 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission Risques et Audit :

M. Alain GASC, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission
Mme Françoise OLLETA, contrôleur principal des finances publiques, (Cellule qualité comptable)

2. Pour la mission d'audit :

M. Alain GASC, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission
Mme Christina PEIRO, inspectrice principale des finances publiques
Mme Dominique BELZONS, inspectrice principal des finances publiques
M. Cédric SOULIE, inspecteur principal des finances publiques

3. Pour la mission politique immobilière de l'État :

M Joël ARAGOU, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la mission

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administratrice des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Aude par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Goutaudier M', with a large, sweeping flourish underneath.

Marie-josé GOUTAUDIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} novembre 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'AUDE
Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11087 CARCASSONNE cedex 9

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle ressources humaines et budgétaires, organisation

L'administratrice des finances publiques,
directrice départementale des finances publiques de l'Aude par intérim ,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 octobre 2019 chargeant Mme Marie-José GOUTAUDIER, administratrice des finances publiques de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Aude, à compter du 1er novembre 2019 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion ressources humaines et organisation :

Mme Holymihanta KERVELLA, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division

RH- Formation professionnelle

Mme Cécile HOAREAU, inspectrice des finances publiques, chef de service

Organisation- coordination et contrôle de gestion

M Henri CHÉSA, contrôleur principal des finances publiques

2. Pour la Division Gestion ressources budgétaires et environnement professionnel

Mme Véronique EIFFREN, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques,
responsable de la division

Budget

M Denis BORDES, inspecteur des finances publiques, chef de service

Immobilier- Logistique

M Olivier JOULIA, inspecteur des finances publiques, chef de service

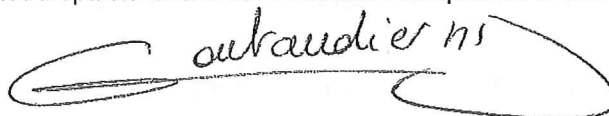
Assistant de prévention- Délégué Sécurité

M. Jean- François DUPUY, inspecteur des finances publiques, chargé de mission

Article 2 : les responsables de divisions et de mission auprès du directeur de pôle ont délégation spéciale pour signer tout document du pôle ressources humaines et budgétaires, organisation en l'absence du directeur de pôle et du chef de division ou de mission directement concerné.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administratrice des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Aude par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Goutaudier ms', enclosed within a large, stylized oval flourish.

Marie-josé GOUTAUDIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} novembre 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'AUDE
Place Gaston Jourdanne
11000 CARCASSONNE

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle Métiers

L'administratrice des finances publiques,
directrice départementale des finances publiques de l'Aude par intérim ,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 octobre 2019 chargeant Mme Marie-José GOUTAUDIER, administratrice des finances publiques de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Aude, à compter du 1^{er} novembre 2019 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Secteur Public Local :

M Régis BERNARD, inspecteur divisionnaire hors classe, responsable de la division.

Cellule expertise financière

Mme Nathalie VAISSIERE, inspectrice des finances publiques, chargée de mission

CEPL

Mme Caroline ANDRIEU, inspectrice des finances publiques, chef de service

Monétique --Dématérialisation

Mme Pauline PEYRAS, inspectrice des finances publiques, chargée de mission

2. Pour la Division missions fiscales, foncières :

M Jean-Louis SANCHEZ, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division

Assiette- Foncier

Mme Karine BLONDEAU, inspectrice des finances publiques, chef de service

Service fiscalité directe locale

Mme Josiane HOET, inspectrice des finances publiques.

M Mathieu D'AMICO, inspecteur des finances publiques.

3. Pour la Division Missions professionnels et recouvrements :

M Robert VIRGAL, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, responsable de la division.

Cellule animation, pilotage et soutien du recouvrement forcé :

M Jean-marie LECOMTE, inspecteur des finances publiques

Mme Sylvie JELMONI, inspectrice des finances publiques

Mme Betty JADAUD, inspecteur des finances publiques

Mme Agnès DELIEUX, contrôleur principale des finances publiques

Service Produits divers :

Mme Claude ALIBERT, inspectrice des finances publiques, chef de service

Huissiers des finances publiques :

M. Alain DE MAN, inspecteur des finances publiques

Mme Chantal DE MAN, inspectrice des finances publiques

Action économique surendettement

Mme Édith SARRAZIN, inspectrice des finances publiques, chargée de mission

4. Pour la Division Comptabilité et Domaine :

M. Joël ARAGOU, inspecteur divisionnaire de classe normale

Service Local du Domaine

Mme Virginie HEIBLÉ, contrôleur principale des finances publiques

Comptabilité(s)- DFT

M Patrick LIVERATO, inspecteur des finances publiques, chef de service

Mme Sabine CERCIAT, contrôleur principale des finances publiques

5. Pour la Division du contrôle fiscal et des expertises :

Mme Nathalie MARIE-JOSEPH, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division

Pilotage et animation du contrôle fiscal

M. Laurent POINSIGNON, inspecteur des finances publiques

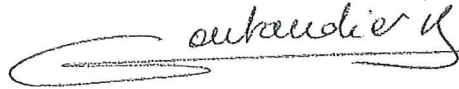
Service des affaires juridiques- conciliateur

Mme Marielle LE METAYER, inspectrice des finances publiques
M. Frédéric DERNY, inspecteur des finances publiques
M. Christophe BRIOIS, inspecteur des finances publiques

Article 2 : les responsables de divisions et de mission auprès de la directrice de pôle ont délégation spéciale pour signer tout document du pôle Métiers en l'absence de la directrice de pôle de l'adjoint à la directrice de pôle et du chef de division ou de mission directement concerné.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administratrice des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Aude par intérim



Marie-josé GOUTAUDIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} novembre 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE.
Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

Arrêté

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN VUE D'AUTORISER LA VENTE DES BIENS MEUBLES SAISIS

La Directrice départementale des finances publiques de l'Aude par intérim,
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;
Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est accordée à Monsieur Xavier KERVILLA, administrateur des finances publiques adjoint en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

L'administratrice des finances publiques
Directrice départementale des finances publiques de l'Aude par intérim

Marie-josé GOUTAUDIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} novembre 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'AUDE.
Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

L'administratrice des finances publiques, directrice départementale
des finances publiques de l'Aude par intérim

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 octobre 2019 chargeant Mme Marie-José GOUTAUDIER, administratrice des finances publiques de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Aude, à compter du 1^{er} novembre 2019 ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 septembre 1974 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Arrête :

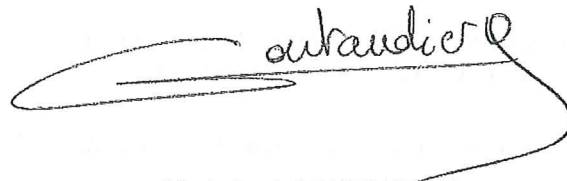
Art. 1^{er}. - A compter du 2 novembre 2019, M Joël ARAGOU, inspecteur divisionnaire des finances publiques, Mme Nathalie MARIE-JOSEPH inspectrice divisionnaire des finances publiques et Mme Valérie MIRLEAU-MICHEL, inspectrice des finances publiques, sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de l'Aude en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés, selon le cas, à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques ou à l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 susvisé.

Art. 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1^{er} septembre 2016.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aude.

L'administratrice des finances publiques
Directrice départementale des finances publiques de l'Aude par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Goutaudier', with a large, sweeping flourish extending from the end of the signature.

Marie-josé GOUTAUDIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} novembre 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE
Place Gaston Jourdanne
11000 CARCASSONNE

L'administratrice des finances publiques, directrice départementale
des finances publiques de l'Aude par intérim ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R.247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie MARIE-JOSEPH, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1°. Les demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

2°. En matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 300 000 euros ;

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administratrice des Finances Publiques,
Directrice Départementale par intérim des Finances Publiques de l'Aude

Marie-josé GOUTAUDIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} novembre 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE
Place Gaston Jourdanne
11000 CARCASSONNE

L'administratrice des finances publiques, directrice départementale
des finances publiques de l'Aude par intérim ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R.247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M Laurent POINSIGNON, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer :

1°. Les demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 150 000 euros ;

2°. En matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 50 000 euros ;

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administratrice des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Aude par intérim

Marie-josé GOUTAUDIER

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} novembre 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE

Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

L'administratrice des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Aude par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Xavier KERVELLA est nommé conciliateur fiscal départemental

Madame Nathalie MARIE-JOSEPH est nommée conciliateur fiscal départemental suppléante.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier KERVELLA, administrateur des finances publiques adjoint et Madame Nathalie MARIE-JOSEPH, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

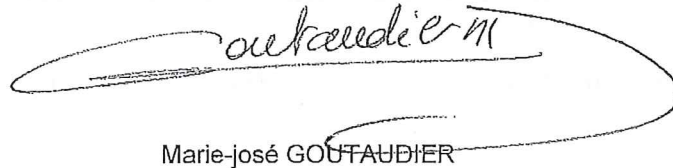
7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et sera affiché dans les locaux de la direction.

Fait à Carcassonne le 1^{er} novembre 2019

L'Administratrice des Finances Publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Aude par intérim,



Marie-josé GOUTAUDIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} novembre 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'AUDE.
Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

**Arrêté de l'Administratrice des Finances Publiques de l'Aude portant délégation de signature
en matière de gestion et de contentieux des produits du Domaine**

L'Administratrice des Finances Publiques de l'Aude,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 octobre 2019 chargeant Mme Marie-José GOUTAUDIER, administratrice des finances publiques de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Aude, à compter du 1er novembre 2019 ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} novembre 2019, délégation de signature est donnée à M. Joël ARAGOU, inspecteur divisionnaire des finances publiques et Mme Virginie HEIBLÉ, contrôleuse principale des finances publiques dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- fixer le montant des redevances domaniales :

	Inspecteur et contrôleurs	IDIV - Responsable de la gestion domaniale	Responsable du pôle État – Contrôle et Expertises	AFIP	Administrateur Général des Finances Publiques
Fixation des redevances domaniales	7 500 €	30 000 €	100 000 €	Sans limite	Sans limite

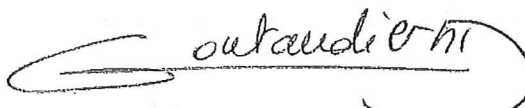
Art. 2. – A compter du 2 novembre 2019, délégation de signature est donnée à M. Joël ARAGOU inspecteur divisionnaire des finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 3. – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 septembre 2019.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances Publiques de l'Aude.

L'administratrice des finances publiques
Directrice départementale des finances publiques de l'Aude par intérim



Marie-josé GOUTAUDIER



**DELÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL
PÔLE DE RECouvreMENT SPECIALISÉ**

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de l'Aude.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur SANVICENTE Olivier, Inspecteur des finances publiques et adjoint au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de l'Aude, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

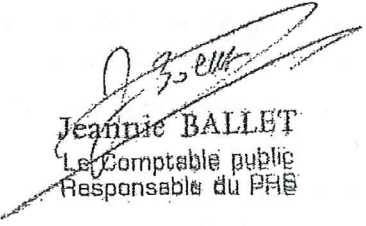
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Remise ou modération portant sur la majoration de 10% (art 1730 du CGI), Frais de poursuites et intérêts moratoires
GIORGI Paul	contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros	10 000 euros
LOUIS Geneviève	contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros	10 000 euros
MARTY Robert	contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros	10 000 euros
RAMSPACHER Marie-Ange	contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros	10 000 euros
RENARD Vanessa	contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros	10 000 euros
ROLLAND Estelle	contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros	10 000 euros
VIALET Grégory	contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros	10 000 euros

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

A Carcassonne, le 1^{er} novembre 2019

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé,


Jeannie BALLET
Le Comptable public
Responsable du PPS